



Conférence des Parties

Trentième session

Belém, 10-21 novembre 2025

Point 12 de l'ordre du jour

**Rapport du forum sur l'impact des mesures
de riposte mises en œuvre**

**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties à l'Accord de Paris**

Septième session

Belém, 10-21 novembre 2025

Point 14 de l'ordre du jour

**Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte
mises en œuvre**

**Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte
mises en œuvre**

Proposition du Président

Projet de décision -/CP.30 -/CMA.7

**Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte
mises en œuvre**

La Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,

Rappelant le paragraphe 5 de l'article 3 et l'article 4 de la Convention,

Rappelant également l'article 2 et le paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto,

Rappelant en outre le paragraphe 15 de l'article 4 de l'Accord de Paris,

Rappelant les décisions 1/CP.21, 7/CP.24, 4/CP.25, 19/CP.26, 20/CP.27, 13/CP.28, 16/CP.29, 3/CMP.14, 4/CMP.15, 7/CMP.16, 7/CMP.17, 4/CMP.18, 3/CMP.19, 7/CMA.1, 4/CMA.2, 23/CMA.3, 23/CMA.4, 19/CMA.5 et 22/CMA.6,

Rappelant également les paragraphes 4, 136 et 154 de la décision 1/CMA.5 et le paragraphe 1 f) de l'annexe I de la décision 19/CMA.5,

Soulignant de nouveau que l'action et la riposte face aux changements climatiques et les effets de ceux-ci sont intrinsèquement liés à l'accès équitable au développement durable et à l'élimination de la pauvreté,

1. *Prennent note* avec satisfaction de l'échange de données d'expérience auquel a donné lieu la séance technique consacrée à la réalisation, de la cinquante-deuxième à la soixante-troisième session des organes subsidiaires, de l'activité 4 du plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre (CKI)¹, à savoir au renforcement, grâce à la collaboration et aux contributions des parties prenantes, des

¹ Figurant à l'annexe II des décisions 4/CP.25, 4/CMP.15 et 4/CMA.2.



capacités et de la compréhension des Parties en matière d'évaluation et d'analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre afin de faciliter la diversification et la transformation économiques et une transition juste ;

2. *Remercient* les experts qui ont contribué à la séance technique visée au paragraphe 1 ci-dessus ;

3. *Accueillent avec intérêt* le rapport annuel du CKI pour 2025² et *prennent note avec satisfaction* des progrès réalisés par le CKI concernant l'élaboration d'approches rigoureuses fondées sur la science permettant de faire face aux impacts sociaux, environnementaux et économiques des mesures de riposte mises en œuvre ;

4. *Adoptent* les recommandations transmises par le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et présentées dans les sections I à IV ci-après ;

5. *Prennent note* du calendrier et des modalités de mise en œuvre pour chaque activité prévue dans le plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du CKI pour 2026-2030, tel qu'il figure dans le rapport annuel du CKI pour 2025 ;

6. *Affirment* que c'est au forum et au CKI qu'il revient d'exécuter leur plan de travail pour 2026-2030 ;

7. *Décident* que le forum déterminera chaque année, à la deuxième session ordinaire des organes subsidiaires, les activités, y compris les manifestations et activités mandatées, qu'il mènera lors de chaque session des organes subsidiaires de l'année suivante dans le cadre du plan de travail qu'il partage avec le CKI pour 2026-2030, en se conformant aux résultats attendus qui y sont énumérés ;

8. *Décident également* que le forum, lorsqu'il sélectionnera les activités visées au paragraphe 7 ci-dessus, le fera de sorte que les 17 activités prévues dans le plan de travail qu'il partage avec le CKI pour 2026-2030 soient réparties uniformément sur la période de cinq ans et réalisées de manière globale ;

9. *Prient* le forum et le CKI d'exécuter leur plan de travail pour 2026-2030 et de faire, dans le cadre de leurs fonctions³, des recommandations aux organes directeurs, étant donné l'urgence qu'il y a à lutter contre les changements climatiques, notamment à accélérer l'action menée, le soutien apporté et la coopération internationale, en tenant compte de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles ;

10. *Décident* que le forum mènera les activités suivantes à la soixante-quatrième session des organes subsidiaires (juin 2026) :

a) Examiner les études de cas contenues dans le rapport annuel du CKI pour 2025 ;

b) Déterminer les informations à fournir pour le volet « évaluation technique » du deuxième bilan mondial (activité 2 du plan de travail du forum et du CKI pour 2026-2030) ;

c) Mener des activités de sensibilisation et de partage d'information concernant les moyens d'analyser et d'évaluer les impacts des mesures de lutte contre les changements climatiques, notamment les impacts transfrontières, et d'en rendre compte, à la lumière du paragraphe 5 de l'article 3 de la Convention (activité 6 du plan de travail du forum et du CKI pour 2026-2030) ;

11. *Décident également* que le forum mènera les activités suivantes à la soixante-cinquième session des organes subsidiaires (novembre 2026) :

a) Mener des activités de sensibilisation et de partage d'information concernant l'évaluation et l'analyse des impacts, notamment socioéconomiques, des mesures de riposte à mettre en œuvre pour atteindre tous les résultats du bilan mondial et parvenir à la neutralité carbone selon différents scénarios et différentes trajectoires (activité 5 du plan de travail du forum et du CKI pour 2026-2030) ;

² FCCC/SB/2025/9.

³ Exposées à l'annexe I des décisions 13/CP.28, 4/CMP.18 et 19/CMA.5.

b) Organiser, avec l'appui du CKI, un atelier de session pour faciliter l'échange et le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les Parties, le secrétariat et d'autres organisations internationales sur la réalisation d'études d'impact (activité 8 du plan de travail du forum et du CKI pour 2026-2030) ;

c) Mener des activités de sensibilisation et de partage d'information concernant les impacts sociaux et économiques des contributions déterminées au niveau national à l'échelle de l'économie, en couvrant tous les gaz à effet de serre, tous les secteurs et toutes les catégories (activité 12 du plan de travail du forum et du CKI pour 2026-2030) ;

d) Organiser un atelier visant à renforcer la capacité des Parties de réaliser leur propre évaluation et analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre et à communiquer des informations sur ces impacts (activité 15 du plan de travail du forum et du CKI pour 2026-2030) ;

12. *Prient* le CKI de présenter chaque année, à la deuxième session ordinaire des organes subsidiaires, son rapport annuel et les principales recommandations qui en sont issues au forum, afin que celui-ci les examine et formule des recommandations à leur intention ;

13. *Prennent note* du rapport de synthèse établi par le secrétariat concernant le dialogue mondial 2025 sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, tout en sachant que ce rapport n'est pas exhaustif, *se félicitent* de la conclusion des dialogues mondiaux de 2024 et 2025⁴ et *constatent avec satisfaction* que les Parties et les autres parties prenantes ont activement participé aux discussions menées dans ce cadre ;

14. *Remercient* les gouvernements du Ghana et de la Türkiye d'avoir accueilli les dialogues mondiaux de 2024 et 2025, respectivement ;

15. *Remercient également* le Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir apporté son concours à l'organisation des dialogues mondiaux de 2024 et 2025, les Présidents des organes subsidiaires et le secrétariat d'avoir organisé le dialogue, les experts et les animateurs qui ont contribué à ces manifestations, et les Parties, les entités ayant le statut d'observateur et les autres parties prenantes qui y ont participé ;

16. *Décident* qu'un dialogue mondial de deux jours sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre se tiendra chaque année de 2026 à 2029, en parallèle d'une réunion intersessions du CKI, sachant que ces dialogues devraient se tenir selon des modalités hybrides, de sorte que les participants puissent y prendre part soit en personne soit à distance, et *prient* le forum d'envisager, à la soixante et onzième session des organes subsidiaires (novembre 2029), d'organiser d'autres dialogues, selon qu'il conviendra ;

17. *Prient également* le secrétariat d'établir un rapport de synthèse résumant les discussions tenues lors de chacun des dialogues mondiaux visés au paragraphe 16 ci-dessus ;

18. *Invitent* les Parties, les entités ayant le statut d'observateur et les entités non Parties à proposer, au moyen du portail des communications⁵ et avant le 15 mars de l'année concernée, des thèmes pour les dialogues mondiaux visés au paragraphe 16 ci-dessus ;

19. *Prient* les Présidents des organes subsidiaires d'arrêter et de communiquer, au plus tard quatre semaines avant les dialogues mondiaux visés au paragraphe 16 ci-dessus et en tenant compte des communications mentionnées au paragraphe 18 ci-dessus, les thèmes qui seront examinés lors du dialogue mondial annuel ;

20. *Prennent note* de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues aux paragraphes 16 et 17 ci-dessus ;

21. *Demandent* que les mesures que le secrétariat est invité à prendre dans la présente décision soient exécutées sous réserve de la disponibilité des ressources financières ;

⁴ Tenus conformément au paragraphe 16 des décisions 13/CP.28, 4/CMP.18 et 19/CMA.5. On trouvera un résumé des discussions tenues lors des dialogues de 2024 et 2025 dans les documents FCCC/SB/2024/10 et FCCC/SB/2025/8, respectivement.

⁵ <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

I. Activité 7⁶ du plan de travail du forum et du Comité de Katowice sur les impacts pour 2020-2025

22. *Encouragent* les Parties à envisager, selon qu'il convient, d'adopter des approches et politiques adaptées visant à attirer des investissements durables en faveur des plans nationaux, à améliorer la coopération régionale et internationale, à renforcer les capacités (par exemple les compétences de la main-d'œuvre, les connaissances techniques et le potentiel d'innovation) et à réduire les obstacles à l'exécution des plans climatiques, tout en veillant à ce que ces approches et politiques contribuent à une transition juste et à la réalisation des objectifs de développement durable ;

II. Activité 9⁷ du plan de travail du forum et du Comité de Katowice sur les impacts pour 2020-2025

23. *Encouragent* les Parties à s'employer, compte tenu de leur contexte national :

a) À généraliser la prise en compte des impacts des mesures de riposte mises en œuvre dans la planification de l'action climatique (par exemple, dans les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation, les stratégies à long terme de développement à faible taux d'émission et les rapports biennaux au titre de la transparence) ;

b) À intégrer une analyse exhaustive des impacts des mesures de riposte mises en œuvre dans la conception des politiques climatiques ;

c) À faciliter l'accès à des outils, des méthodes et des lignes directrices faciles à utiliser pour évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des mesures de riposte mises en œuvre dans les différentes régions ;

d) À renforcer la collaboration avec les instituts de recherche locaux afin d'améliorer les systèmes de collecte de données ventilées qui permettront d'évaluer les différents impacts des mesures de riposte, conformément aux priorités et besoins nationaux ;

e) À concevoir des programmes d'enseignement, notamment d'enseignement et de formation techniques et professionnels, afin d'accroître les compétences nationales en matière d'élaboration de plans climatiques et d'évaluation de l'impact des politiques climatiques ;

f) À faire participer diverses parties prenantes à la définition des politiques et mesures de lutte contre les changements climatiques et à l'évaluation et au suivi de leurs retombées positives, ainsi qu'à la création de mécanismes d'adaptation permettant de gérer les compromis ;

g) À renforcer la participation concrète des parties prenantes, en tenant compte de l'équité intergénérationnelle, des questions d'égalité des sexes et des besoins des populations locales, des peuples autochtones, des jeunes et des autres personnes en situation de vulnérabilité, afin de minimiser les effets néfastes et de maximiser les effets positifs des mesures de riposte mises en œuvre ;

⁶ Faciliter l'élaboration et l'échange d'études de cas et d'approches régionales, nationales et/ou sectorielles concernant : 1) la diversification et la transformation économiques ainsi qu'une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité ; et 2) l'évaluation et l'analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre en vue d'en comprendre les effets positifs et négatifs.

⁷ Recenser et évaluer les impacts des mesures de riposte mises en œuvre en tenant compte de l'équité intergénérationnelle, des questions d'égalité des sexes et des besoins des populations locales, des peuples autochtones, des jeunes et des autres personnes en situation de vulnérabilité.

III. **Activité b)⁸ découlant des résultats de l'examen à mi-parcours du plan de travail du forum et du Comité de Katowice sur les impacts pour 2020-2025⁹**

24. *Encouragent* les Parties à s'employer à :

a) Renforcer les capacités institutionnelles nationales et la coordination interagences afin d'appliquer des politiques climatiques nationales adaptées, de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation solides et de déployer des technologies adaptées au contexte ;

b) Utiliser les méthodes et outils d'évaluation qualitative et quantitative existants pour comprendre les effets sociaux et économiques et l'impact sur l'emploi des mesures d'atténuation proposées, afin d'étayer et d'orienter les politiques climatiques et de maximiser les effets positifs et minimiser les effets néfastes des mesures de riposte mises en œuvre. Analyser plus avant les impacts, notamment à l'échelle sectorielle, nationale, infranationale et transfrontalière et au niveau des ménages, ce qui permettrait d'étayer les politiques climatiques et de comprendre comment maximiser les effets positifs et minimiser les effets néfastes des mesures de riposte mises en œuvre ;

c) Promouvoir le renforcement de la coopération internationale, régionale et Sud-Sud pour permettre l'échange de connaissances, l'apprentissage par les pairs et le partage des capacités, et aider ainsi les Parties à appliquer des mesures d'atténuation plus ambitieuses tout en maximisant les effets positifs et en minimisant les effets néfastes des mesures de riposte mises en œuvre.

IV. **Rapport de synthèse sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre mentionnés dans les rapports biennaux au titre de la transparence**

25. *Appellent* le CKI et *invitent* le Groupe consultatif d'experts à réfléchir ensemble aux moyens de renforcer la capacité des Parties de rendre compte des impacts des mesures de riposte mises en œuvre ;

26. *Encouragent* les parties prenantes concernées à :

a) Aider les Parties à renforcer leurs capacités s'agissant d'évaluer les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte et d'en rendre compte ;

b) Contribuer au renforcement des capacités des Parties et leur apporter un appui technique concernant la réalisation d'évaluation des impacts socioéconomiques.

⁸ Élaborer une étude de cas dans chacun des cinq groupes régionaux d'États Membres de l'ONU au titre de l'activité 7 du plan de travail du forum et du CKI pour 2020-2025.

⁹ Figurant à l'annexe II des décisions 13/CP.28, 4/CMP.18 et 19/CMA.5.